

Le Dispositif Démissionnaire

LES DÉMARCHE

1. Vérifier les **conditions** d'éligibilité [Accueil | Démission-reconversion](#)
2. Solliciter un CEP **avant** la démission pour travailler le projet professionnel avec 3 opérateurs possibles Apec, Cap Emploi ou le CIBC
3. Constituer la **demande d'examen** du caractère réel et sérieux du projet auprès la commission d'instruction de Transitions Pro
4. **S'inscrire** dans les 6 mois qui suit la notification de validation comme demandeur d'emploi auprès de Pôle Emploi
5. Accomplir les **démarches** prévues de mise en œuvre du projet notifiées dans le plan d'action avec le CEP dans les 6 mois après l'inscription à Pôle Emploi

22/06/2020

Caractère sérieux – dossier probant par exemple pour une création d'activité avoir bien construit son projet (de l'idée au projet)

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) en bref

Il permet de suivre une formation **hors ou pendant** le temps de travail, quelle que soit la durée, avec une **prise en charge** de tout ou partie **des coûts** de formation, d'aide à la mobilité ainsi que **le maintien** de toute ou partie de **la rémunération**.

22/06/2020

Le Projet de Transition Professionnelle est une modalité particulière de mobilisation du CPF.

Il est destiné **aux salariés** (y compris intérimaires et intermittents) **du secteur privé** (hors fonction publique) souhaitant **changer de métier ou de profession** au cours de leur vie professionnelle.

Des dispositions particulières pour les personnes en situation de handicap, ou aptitude au travail, etc à voir sur le site transition pro

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) en bref

CDI

24 mois d'activité salariée
dont 12 mois dans l'entreprise actuelle

CDD

24 mois d'activité salariée dans les 5 dernières années dont 4 mois en CDD au cours des 12 derniers mois

Intérimaires & Intermittents

Des conditions particulières s'appliquent, contactez-nous

22/06/2020

PRO

Le Projet de Transition Professionnelle (PTP) en bref

[T]
PRO

La **Commission d'Instruction** se réunit une fois par mois et dispose d'un budget déterminé



22/08/2020

Chaque demande est étudiée selon les **3 critères** suivants :

- Cohérence du projet
- Pertinence du parcours de formation et des modalités de financement envisagés
- Perspectives d'emploi à l'issue de l'action de formation, notamment dans la région

L'acceptation des dossiers se fait selon certaines **priorités** définies par le Conseil d'Administration et disponibles sur notre site internet

[T]
PRO

- Accompagnement CEP (facultatif) : www.mon-cep.org
- Bilan de positionnement préalable obligatoire et gratuit par l'organisme de formation (appui de Transitions Pro possible)
- Demande d'autorisation d'absence à l'employeur (délais à respecter)
- Constitution du dossier PTP en ligne sur notre site internet www.transitionspro-ara.fr en veillant au calendrier des Commissions Paritaires
- Passage du dossier en Commission d'Instruction régionale
 - Acceptation du dossier : Notification de prise en charge
 - Refus du dossier : possibilité de recours en ligne dans les 2 mois qui suivent la décision

22/08/2020

LES DEMARCHEES

[T]
PRO

Liens utiles dans vos recherches

<http://www.orientation.auvergnerhonealpes.fr/> : recherche formation, tendance emploi

<https://reseau.intercariforef.org/> : recherche de formation

<https://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/accueil> : le nombre d'offre d'emploi par secteur

<https://www.transitionspro-ara.fr/> : pour suivre votre dossier, compléter votre projet

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche> : créer, rechercher

<https://certificationprofessionnelle.fr/> : vérification de l'enregistrement de la formation

<https://mon-cep.org/> : pour trouver un opérateur CEP

<http://www.onisep.fr/> : trouver des fiches métiers et s'informer

22/08/2020

Où nous trouver ?

Transitions Pro
Espace territorial de Lyon
Immeuble Open 6
158 avenue de Thiers
69006 LYON

Transitions Pro
Espace territorial de Clermont-Ferrand
Pôle Gambetta
4 avenue Marx Dormoy
63000 CLERMONT-FERRAND

Transitions Pro
Espace territorial de Grenoble
70 rue des Alliés
38100 GRENOBLE

22/06/2020

Pour nous contacter :
04.72.82.50.50
ou par la messagerie via votre espace personnel
sur www.transitionspro-ara.fr

Un projet de transition pro à l'UCA ?

- Accompagnement CEP
- Bilan de positionnement
- Demande d'autorisation d'absence à l'employeur (délais à respecter)
- Constitution du dossier PTP en ligne sur notre site internet www.transitionspro-ara.fr en veillant au calendrier des Commissions Paritaires
- Passage du dossier en Commission d'Instruction régionale

S'informer sur le site de la formation continue à l'UCA :
www.fc.uca.fr

Pré-requis et bilan de positionnement :
contacter le référent formation de la composante/UFR

Dossier d'inscription e-candidat

Pour nous contacter : Service Formation Continue de l'UCA
Formation-continue@uca.fr
04 73 31 87 53

LES DEMARCHEΣ

PRO

22/06/2020